

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021 Délibération n° 2021-216- DC

Date d'affichage : Le 23 décembre 2021	Le seize décembre deux mille vingt et un à 17 heures 15, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à la CCI, sur convocation faite par Monsieur Jackie GOULET, Président, le neuf décembre deux mille vingt et un.
Effectif statutaire : 81 Membres en exercice : 81 Quorum : 41 Présents : 59 Excusé(s) : 16 Dont représenté(s) : 13 Absent(s) : 6	Présents : (59) Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Arnel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Eric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Alain BOISSONNOT, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Gilles BARDIN, Béatrice BERTRAND, Loïc BIDAULT, Arlette BOURDIER, Emmanuel BRAULT, François BREE, Laurence CAILLAUD, Sébastien CAILLEAU, Bruno CHEPTOU, Patricia COCHET, Michel DELPHIN, Isabelle DEVAUX, Catherine EVILLARD, Béatrice GUILLON, Bernard HENRY, Sylvain LEFEBVRE, Claudie MARCHAND, Nicole MOISY, Marc-Antoine NERON, Noël NERON, Nicole PEHU, Eric POEHR, Bruno PROD'HOMME.
Nombre de votants : 72	Dont suppléé(s) remplacé(s) :
Secrétaires de séance : <i>DELPHIN Michel</i>	Excusés : (16) Sandrine LION, Sophie TUBIANA, Alain BOURDIN, Pierre de BOUTRAY, Gilles TALLUAU, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Jean-François MIGLIERINA, Christophe CARDET, Bertrand CHANDOUINEAU, Marie-Luce DURAND, Gaëlle FAURE, Géraldine LE COZ, Nathalie LIEBAULT, Nathalie MORON, Sylvie TAUGOURDEAU Dont excusés ayant donné pouvoir : (13) Sandrine LION à Béatrice BERTRAND, Alain BOURDIN à Christian RUAULT, Pierre de BOUTRAY à Isabelle ISABELLON, Gilles TALLUAU à Yves BOUCHER, Jacqueline TARDIVEL à Laurent NIVELLE, Sylvie BEILLARD à Guy BERTIN, Jean-François MIGLIERINA à Sylvie PRISSET, Christophe CARDET à Loïc BIDAULT, Marie-Luce DURAND à Jérôme HARRAULT, Gaëlle FAURE à Astrid LELIEVRE, Géraldine LE COZ à Thomas GUILMET, Nathalie LIEBAULT à Noël NERON, Sylvie TAUGOURDEAU à Grégory PIERRE.
	Absents : (6) Yann PILVEN Le SEVELLEC, Jeannick CANTIN, Benoît LEDOUX, Colette GAGNEUX, Nathalie SECOUÉ, Patricia VILLARME

TARIFICATION EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS ANNÉE 2022

1. RAPPEL DE L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le mode de gestion des services d'eau et d'assainissement se compose :

- d'une régie eau et assainissement sur le secteur nord
 - a) 13 communes
 - b) Eau potable : 11 400 abonnés, 1 195 000 m3 facturés
 - c) Assainissement : 5 200 abonnés, 493 000 m3 facturés
- d'une DSP eau et assainissement confiée à la SAUR sur le secteur sud
 - ✓ 32 communes
 - ✓ Eau potable : 37 600 abonnés, 3 900 000 m3 facturés
 - ✓ Assainissement : 28 700 abonnés, 2 730 000 m3 facturés

3. TARIFS EAU POTABLE 2022

049-200071876-20211216-2021-216-DC-DE
Date de télétransmission : 22/12/2021
Date de réception préfecture : 22/12/2021

3.1 Secteur en Régie

Communes	2021		Prix moyen pour 120 m ³ (€ HT/m ³)	2022		Prix moyen pour 120 m ³ (€ HT/m ³)	Différence	Impact sur facture 120 m ³
	Part fixe (€ HT)	Part variable (€ HT/m ³)		Part fixe (€ HT)	Part variable (€ HT/m ³)			
Allonnes Brain-sur-Allonnes La Brèille-les-Pins	52,44 €	1,2360 €	1,67 €	55,23 €	1,2470 €	1,71 €	0,0342 €	4,11 €
Blou Neuillé St Philbert du Peuple Vivy	44,40 €	0,8400 €	1,21 €	48,81 €	0,9310 €	1,34 €	0,1300 €	15,60 €
Courléon Vemantes Vernoil le Fourrier	61,07 €	1,0490 €	1,56 €	62,14 €	1,0970 €	1,61 €	0,0569 €	6,83 €
Longué-Jumelles (Jumelles) La Lande-Chasles Mouliherne	44,40 €	1,0900 €	1,46 €	48,81 €	1,1310 €	1,54 €	0,0777 €	9,33 €
Longué-Jumelles (Longué)	45,81 €	0,9010 €	1,28 €	49,93 €	0,9790 €	1,40 €	0,1123 €	13,48 €

3.2 Secteur en DSP

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20211216-2021-216-DC-DE
Date de réception : 22/12/2021

Pour rappel, depuis 2021, en vertu du nouveau contrat de DSP, il n'y a plus de part « délégataire ». Les factures ne comportent qu'une part « collectivité », le délégataire étant directement rémunéré par la CASVL selon les dispositions prévues au contrat de DSP.

Communes	2021		Prix moyen pour 120 m ³ (€ HT/m ³)	2022		Prix moyen pour 120 m ³ (€ HT/m ³)	Différence	Impact sur facture 120 m ³
	Part CASVL			Part CASVL				
	Part fixe (€ HT)	Part variable (€ HT/m ³)		Part fixe (€ HT)	Part variable (€ HT/m ³)			
Bellevigne-les-Châteaux (Chacé) Distré Saumur Varains	32,60 €	1,5480 €	1,82 €	39,37 €	1,4960 €	1,82 €	0,0044 €	0,53 €
Antoigné Bellevigne-les-Châteaux (Brézé et Saint-Cyr-en-Bourg) Epiéds Fontevraud-l'Abbaye Montreuil-Bellay Le Puy-Notre-Dame Saint-Just-sur-Dive Le Vaudelnay Villebemiér	42,09 €	1,4690 €	1,82 €	46,95 €	1,4330 €	1,82 €	0,0045 €	0,54 €
Gennes Val de Loire (St Martin de la Place) Saint-Clément-des-Levés	45,70 €	1,2370 €	1,82 €	49,85 €	1,2480 €	1,66 €	0,0456 €	5,47 €
Gennes Val de Loire (Les Rosiers s/Loire, Gennes, Chênehutte Trèves Cunault, Grézillé, St Georges des Sept Voies, Le Thourel) Tuffalun Doué en Anjou (Brigné sous Doué)	70,20 €	1,3340 €	1,92 €	69,45 €	1,3260 €	1,90 €	-0,0143 €	-1,71 €
Arlannes sur Thouet Brossay Cizay-la-Madeleine Doué en Anjou (Concourson sur Layon, Forges, Meigné sous Doué, Montfort, St Georges sur Layon, Les Verchers sur Layon) Le Coudray-Macouard Courchamps Dénezé-sous-Doué Louresse Rochemenier Rou Marson St Macaire du Bois Les Ulmes Verrie	71,32 €	1,1100 €	1,70 €	70,34 €	1,1460 €	1,73 €	0,0278 €	3,34 €
Doué en Anjou (Doué la Fontaine)	61,81 €	1,1140 €	1,63 €	62,73 €	1,1490 €	1,67 €	0,0427 €	5,12 €
Montsoreau Parnay Souzay-Champigny Turquant Varennes-sur-Loire	84,27 €	1,3360 €	2,04 €	80,70 €	1,3270 €	2,00 €	-0,0388 €	-4,63 €

4. TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20211216-2021-216-DC-DE
Date de réception en préfecture : 22/12/2021

4.1 Secteur en Régie

Communes	2021		Prix moyen pour 120 m ³ (€ HT/m ³)	2022		Prix moyen pour 120 m ³ (€ HT/m ³)	Différence	Impact sur facture 120 m ³
	Part fixe (€ HT)	Part variable (€ HT/m ³)		Part fixe (€ HT)	Part variable (€ HT/m ³)			
Blou	70,59 €	1,1040 €	1,69 €	73,17 €	1,2080 €	1,82 €	0,1255 €	15,06 €
Longué-Jumeilles	31,03 €	1,0070 €	1,27 €	41,53 €	1,1300 €	1,48 €	0,2105 €	25,26 €
Mouliherne	88,85 €	1,3040 €	2,04 €	87,79 €	1,3680 €	2,10 €	0,0552 €	6,62 €
St Philbert du Peuple	83,09 €	1,1460 €	1,84 €	83,17 €	1,2410 €	1,93 €	0,0957 €	11,48 €
Vernantes	51,42 €	1,1870 €	1,62 €	57,84 €	1,2750 €	1,76 €	0,1415 €	16,98 €
Vernoil le Fourrier	13,92 €	1,2460 €	1,36 €	27,84 €	1,3210 €	1,55 €	0,1910 €	22,92 €
Allonnes Brain-sur-Allonnes La Breille-les-Pins Neuillé Vivry	38,06	2,1890 €	2,51 €	47,15	2,0760 €	2,47 €	-0,0373 €	-4,47 €

4.2 Secteur en DSP

049-200071876-20211216-2021-216-DC-DE
Date de télétransmission : 22/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

Pour rappel, depuis 2021, en vertu du nouveau contrat de DSP, il n'y a plus de part « délégataire ». Les factures ne comportent qu'une part « collectivité », le délégataire étant directement rémunéré par la CASVL selon les dispositions prévues au contrat de DSP.

Communes	2021		Prix moyen pour 120 m ³ (€ HT/m ³)	2022		Prix moyen pour 120 m ³ (€ HT/m ³)	Différence	Impact sur facture 120 m ³
	Part fixe (€ HT)	Part variable (€ HT/m ³)		Part fixe (€ HT)	Part variable (€ HT/m ³)			
Bellevigne-les-Châteaux (Chacé) Distré Saumur Varrains	45,38 €	2,1280 €	2,51 €	53,01 €	2,0270 €	2,47 €	-0,0374 €	-4,49 €
Antoigné Artannes-sur-Thouet Bellevigne-les-Châteaux (Brézé et Saint-Cyr-en-Bourg) Brossay Le Coudray-Macouard Courchamps Epiéds Fortevraud-Abbaye Montreuil-Bellay Montsoreau Parmay Le Puy-Notre Dame Rou-Marson Saint-Just-sur-Dive Saint-Macaire-du-Bois Souzay-Champigny Turquant Varennes-sur-Loire Le Vaudehuy Villebemiér	38,06 €	2,1890 €	2,51 €	47,15 €	2,0760 €	2,47 €	-0,0373 €	-4,47 €
Gennes Val de Loire (St Martin de la Place) Saint-Clément-des-Lévées	41,92 €	1,9830 €	2,33 €	50,24 €	1,9110 €	2,33 €	-0,0027 €	-0,32 €
Gennes Val de Loire (Chênehutte Trèves Cunault)	64,70 €	1,9100 €	2,45 €	68,47 €	1,8520 €	2,42 €	-0,0266 €	-3,19 €
Gennes Val de Loire (Les Rosiers sur Loire)	13,92 €	1,9370 €	2,05 €	27,84 €	1,8750 €	2,11 €	0,0540 €	6,48 €
Gennes Val de Loire (Gennes)	13,92 €	1,2710 €	1,39 €	27,84 €	1,3410 €	1,57 €	0,1860 €	22,32 €
Gennes Val de Loire (Grézillé)	64,30 €	0,9120 €	1,45 €	68,15 €	1,0550 €	1,62 €	0,1751 €	21,01 €
Gennes Val de Loire (St Georges des Sept Voies)	63,92 €	1,2040 €	1,74 €	67,84 €	1,2880 €	1,85 €	0,1167 €	14,00 €
Tuffalun	43,09 €	0,6870 €	1,05 €	51,17 €	0,8750 €	1,30 €	0,2553 €	30,64 €
Louresse Rochemenier	23,09 €	0,6460 €	0,84 €	35,17 €	0,8410 €	1,13 €	0,2957 €	35,48 €
Dénézé sous Doué	138,09 €	1,8370 €	2,99 €	127,17 €	1,7950 €	2,65 €	-0,1330 €	-15,96 €
Les Ulmes	126,42 €	1,6870 €	2,74 €	117,84 €	1,6750 €	2,66 €	-0,0635 €	-10,02 €
Doué en Anjou (Brigné)	87,05 €	1,1890 €	1,91 €	86,34 €	1,2760 €	2,00 €	0,0811 €	9,73 €
Doué en Anjou (Concourson sur Layon)	47,92 €	1,3760 €	1,78 €	55,04 €	1,4250 €	1,68 €	0,1083 €	13,00 €
Doué en Anjou (Doué la Fontaine)	26,67 €	1,4210 €	1,64 €	38,04 €	1,4610 €	1,78 €	0,1348 €	16,17 €
Doué en Anjou (Forges)	98,92 €	1,0780 €	1,90 €	95,84 €	1,1870 €	1,95 €	0,0833 €	10,00 €
Doué en Anjou (St Georges sur Layon)	81,92 €	1,3760 €	2,06 €	82,24 €	1,4250 €	2,11 €	0,0517 €	6,20 €
Doué en Anjou (Les Verchers sur Layon)	99,42 €	1,3920 €	2,22 €	96,24 €	1,4390 €	2,24 €	0,0205 €	2,46 €

5. SYNTHÈSE EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

010-200671010-2021-12-10-2021-12-10-DE
Date de télétransmission : 22/12/2021
Date de réception préfecture : 22/12/2021

Le tableau ci-après détaille par commune l'évolution du prix moyen eau + assainissement de 2020 à 2021 ainsi que l'impact sur une facture de 120 m³.

Secteur	Mode de gestion	Prix moyen eau+assainissement (PF+PV) pour 120 m3 (€HT/m3)		Différence	Impact sur facture 120 m3
		2021	2022		
ALLONNES	régie	4,179 €	4,176 €	-0,0028 €	-0,33 €
ANTOIGNE	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0321 €	-3,85 €
ARTANNES SUR THOUET	ds.p	4,210 €	4,201 €	-0,0089 €	-1,07 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (BREZE)	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0321 €	-3,85 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (DIACE)	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0320 €	-3,84 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX (SAINT CYR EN BOURG)	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0321 €	-3,85 €
BLOU	régie	2,903 €	3,155 €	0,2525 €	30,30 €
BRAIN SUR ALLONNES	régie	4,179 €	4,176 €	-0,0028 €	-0,33 €
BREILLE LES PINS (LA)	régie	4,179 €	4,176 €	-0,0028 €	-0,33 €
BROSSAY	ds.p	4,210 €	4,201 €	-0,0089 €	-1,07 €
CIZAY LA MADELEINE	ds.p	1,704 €	1,732 €	0,0282 €	3,39 €
COUDRAY MACQUARD (LE)	ds.p	4,210 €	4,201 €	-0,0089 €	-1,07 €
COURCHAMPS	ds.p	4,210 €	4,201 €	-0,0089 €	-1,07 €
COURLEON	régie	1,558 €	1,615 €	0,0575 €	6,90 €
DENEZE SOUS DOUE	ds.p	4,692 €	4,587 €	-0,1054 €	-12,65 €
DISTRE	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0320 €	-3,84 €
DOUE EN ANJOU (BRIGNE SOUS DOUE)	ds.p	3,834 €	3,900 €	0,0663 €	7,95 €
DOUE EN ANJOU (CONDORSON SUR LAYON)	ds.p	3,479 €	3,616 €	0,1372 €	16,47 €
DOUE EN ANJOU (DOUE LA FONTAINE)	ds.p	3,272 €	3,450 €	0,1787 €	21,44 €
DOUE EN ANJOU (FORGES)	ds.p	3,606 €	3,718 €	0,1117 €	13,41 €
DOUE EN ANJOU (LES VERCHERS SUR LAYON)	ds.p	3,925 €	3,973 €	0,0481 €	5,77 €
DOUE EN ANJOU (MEIGNE)	ds.p	1,704 €	1,732 €	0,0282 €	3,39 €
DOUE EN ANJOU (MONTFORT)	ds.p	1,704 €	1,732 €	0,0282 €	3,39 €
GENNES VAL DE LOIRE (SAINT GEORGES DES 7 VOIES)	ds.p	3,656 €	3,758 €	0,1018 €	12,22 €
DOUE EN ANJOU (SAINT GEORGES SUR LAYON)	ds.p	3,762 €	3,843 €	0,0806 €	9,67 €
FRIEDS	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0321 €	-3,85 €
FONTEVAUD L'ABBAYE	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0321 €	-3,85 €
GENNES VAL DE LOIRE (CHEVENUITE TREVES CUNAUT)	ds.p	4,368 €	4,327 €	-0,0406 €	-4,87 €
GENNES VAL DE LOIRE (GENNES)	ds.p	3,306 €	3,478 €	0,1718 €	20,62 €
GENNES VAL DE LOIRE (GREZILLE)	ds.p	3,367 €	3,527 €	0,1595 €	19,14 €
GENNES VAL DE LOIRE (LE THOUREL)	ds.p	1,919 €	1,904 €	-0,0149 €	-1,78 €
GENNES VAL DE LOIRE (LES ROSIERS SUR LOIRE)	ds.p	3,973 €	4,011 €	0,0385 €	4,62 €
GENNES VAL DE LOIRE (SAINT MARTIN DE LA PLACE)	ds.p	3,951 €	3,994 €	0,0429 €	5,14 €
JUMELLES	régie	2,726 €	3,013 €	0,2879 €	34,55 €
LANDE CHASLES (LA)	régie	1,460 €	1,537 €	0,0769 €	9,23 €
LONGUE	régie	2,548 €	2,871 €	0,3234 €	38,81 €
LOURESSE ROCHE MEINER	ds.p	2,542 €	2,867 €	0,3246 €	38,95 €
MONTREUIL-BELLAY	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0321 €	-3,85 €
MONTMOREAU	ds.p	4,544 €	4,468 €	-0,0758 €	-9,09 €
MOULIERNE	régie	3,505 €	3,637 €	0,1320 €	15,84 €
NEUILLE	régie	3,716 €	3,806 €	0,0898 €	10,77 €
PARNAY	ds.p	4,544 €	4,468 €	-0,0758 €	-9,09 €
PUY NOTRE DAME (LE)	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0321 €	-3,85 €
ROU MARSON	ds.p	4,210 €	4,201 €	-0,0089 €	-1,07 €
SAINTE CLEMENT DES LEVES	ds.p	3,951 €	3,994 €	0,0429 €	5,14 €
SAINTE JUST SUR DIVE	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0321 €	-3,85 €
SAINTE MACAIRE DU BOIS	ds.p	4,210 €	4,201 €	-0,0089 €	-1,07 €
SAINTE HILBERT DU PEUPLE	régie	3,048 €	3,272 €	0,2233 €	26,80 €
SAUMUR	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0320 €	-3,84 €
SOUZAY CHAMPIGNY	ds.p	4,544 €	4,468 €	-0,0758 €	-9,09 €
TUFFALUN (AMBILLOU CHATEAU)	ds.p	2,966 €	3,206 €	0,2399 €	28,78 €
TUFFALUN (DOURRE)	ds.p	2,966 €	3,206 €	0,2399 €	28,78 €
TUFFALUN (NOYANT LA PLAINE)	ds.p	1,919 €	1,904 €	-0,0149 €	-1,78 €
TURQUANT	ds.p	4,544 €	4,468 €	-0,0758 €	-9,09 €
ULMES (LES)	ds.p	4,445 €	4,389 €	-0,0559 €	-6,71 €
VARENNES SUR LOIRE	ds.p	4,544 €	4,468 €	-0,0758 €	-9,09 €
VARRAINS	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0320 €	-3,84 €
VAUDELNAY (LE)	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0321 €	-3,85 €
VERNANTES	régie	3,173 €	3,372 €	0,1983 €	23,80 €
VERNOIL LE FOURRIER	régie	2,919 €	3,168 €	0,2492 €	29,90 €
VERRIE	ds.p	1,704 €	1,732 €	0,0282 €	3,39 €
VILLEBERNIER	ds.p	4,325 €	4,293 €	-0,0321 €	-3,85 €
VIVY	régie	3,716 €	3,806 €	0,0898 €	10,77 €
MOYENNE TOUTES COMMUNES		3,636 €	3,683 €	0,0470 €	5,64 €

6. REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022 POUR LES USAGERS NON RACCORDES AU SERVICE D'EAU POTABLE OU DISPOSANT D'UNE ALIMENTATION MIXTE, PUBLIQUE OU PRIVEE

Dans un souci d'équité, il est proposé d'appliquer le même tarif Assainissement collectif 2022 évoqué ci-dessus aux différents types d'usagers.

Ainsi, la redevance des foyers disposant d'un ouvrage de prélèvement d'eau potable (puits) pour leur consommation domestique totale ou partielle, sera calculée sur la base d'un volume forfaitaire de 30 m³ d'eau consommé par an et par personne au foyer.

7. TARIFS EFFLUENTS VITICOLES 2022

Dans le cadre des conventions passées avec les viticulteurs pour l'admission des effluents viticoles dans les réseaux d'eaux usées de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL), il est convenu que les viticulteurs payent une redevance spécifique calculée proportionnellement à la charge rejetée dans les ouvrages de la collectivité.

Cette redevance spécifique, qui ne se substitue pas à la redevance assainissement des eaux usées domestiques basée sur la consommation d'eau potable des établissements concernés, repose sur la quantité d'hectolitre vinifié sur site.

L'article 5.1 des conventions, dont les termes ont été approuvés par la décision du Bureau communautaire n°2012/21 DB du 8 mars 2012, prévoit que le prix de la part « collectivité » soit fixé annuellement par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

En 2021, ce prix était de 0,6831 € HT / hectolitre vinifié.

Pour 2022, il est proposé que le prix payé par les viticulteurs soit augmenté de +4 % par rapport à celui de 2021, correspondant à la hausse de la rémunération versée par la CASVL à la SAUR en vertu des dispositions du contrat de DSP.

Par conséquent, à compter du 1er janvier 2022, le tarif applicable s'élèvera à 0,7104 € HT / hectolitre vinifié.

8. TARIFS DES SOUS-PRODUITS D'ASSAINISSEMENT 2022

L'assainissement des eaux usées génère 3 types de déchets appelés « sous-produits d'assainissement » :

- les matières de vidange issues de l'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs ;
- les sables issus du curage des réseaux d'assainissement ;
- les graisses issues des restaurateurs et des entreprises agro-alimentaires.

En 2021, les tarifs appliqués étaient les suivants :

- Matières de vidange : 20,06 € HT/m³,
- Graisses : 107,88 € HT/m³,
- Sables : 55,93 € HT/m³.

Pour 2022, il est proposé que les tarifs soient augmentés de +4 % par rapport à ceux de 2021, correspondant à la hausse de la rémunération versée par la CASVL à la SAUR en vertu des dispositions du contrat de DSP.

Par conséquent, à compter du 1er janvier 2022, les tarifs applicables seront les suivants :

- Matières de vidange : 20,86 € HT/m³,
- Graisses : 112,20 € HT/m³,
- Sables : 58,17 € HT/m³.

Sur la base des éléments ci-dessus, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les nouveaux tarifs eau potable et assainissement collectif 2022.

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, les Ulmes, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des Statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu l'information donnée au cours de la Commission « Cycle de l'Eau » du 2 décembre 2021 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les tarifs 2022 Eau potable détaillés dans le tableau ci-après ;
- **D'APPROUVER** les tarifs 2022 Assainissement collectif détaillés dans le tableau ci-après ;
- **D'APPROUVER** les tarifs 2022 de la part collectivité assainissement collectif pour les usagers du service public d'assainissement collectif, non alimentés par le service de distribution d'eau potable ou disposant d'une alimentation mixte, publique ou privée (puits) détaillés dans le tableau ci-après ;
- **D'APPROUVER** le tarif 2022 des effluents viticoles :

TARIF EFFLUENTS VITICOLES 2022 Applicable au 01/01/2022	
Rémunération en € HT / hectolitre vinifié	0,7104 €

- **D'APPROUVER** les tarifs 2022 des sous-produits d'assainissement suivants :

TARIFS SOUS-PRODUITS D'ASSAINISSEMENT 2022 applicables au 01/01/2022	
Matières de vidange (en € HT/m ³)	20,86 €
Graisses (en € HT/m ³)	112,20 €
Sables (en € HT/m ³)	58,17 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Abscisse de réception en préfecture :
049-200071876-20211216-2021-216-DC-DE
Date de télétransmission : 22/12/2021
Date de réception en préfecture : 27/12/2021

Résultat des votes : Pour = 72 ; Contre = 0 ; Abstention = 0

Date de transmission en sous-préfecture :

Date de réception en sous-préfecture :

Insertion au RAA du 2ème semestre 2021

Pour Extrait Conforme,
Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

Jackie GOULET

Matière de l'acte

En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative « la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle. »